



Comité Syndical du 30 mai 2022

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17h30

Collège EPCI

Etaient présents :

Interco Normandie Sud Eure	Mohamed BENSALAH	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Roumois Seine	Yannick BOUDET	Délégué titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Guillaume BOULAYE	Délégué titulaire	Votant
Evreux Portes de Normandie	Gabrielle BROCHAND DULAC	Déléguée titulaire	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Sandrine CALVARIO	Déléguée titulaire	Votant
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Frédéric DELAMARE	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Joël DORLEANS	Délégué titulaire	Votant
Seine Normandie Agglomération	Lysianne ELIE PARQUET	Déléguée titulaire	Votant
Communauté de communes de Lyons Andelle	Philippe GERICS	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Lyons Andelle	Philippe HALOT	Délégué titulaire	Votant
Seine Normandie Agglomération	Pascal JOLLY	Délégué titulaire	Votant
Evreux Portes de Normandie	Arnaud MABIRE	Délégué titulaire	Votant

Evreux Portes de Normandie	Rachid MAMMERI	Délégué titulaire	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Ousmane NDIAYE	Délégué titulaire	Votant
Communautés de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	Délégué titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Françoise PREYRE	Déléguée titulaire	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Pays de Conches	Max RONGRAIS	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Roumois Seine	David TAURIN	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	Nathalie THEBAULT	Déléguée titulaire	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Guido VANDEWALLE	Délégué titulaire	Votant

Communauté d'Agglomération Seine Eure	Jean-Marc MOGLIA	Délégué suppléant	Votant
---------------------------------------	------------------	-------------------	--------

Collège Conseil Départemental

Etaient présents :

Département de l'Eure	Sylvain BONENFANT	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Julie DESPLAT	Déléguée titulaire	Votant
Département de l'Eure	Frédéric DUCHE	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Nicolas GRAVELLE	Délégué titulaire	Votant

Région Normandie :

Etaient présents :

Région Normandie	Gisèle BAKI	Déléguée titulaire	Votant
Région Normandie	Guy DOSSANG	Délégué titulaire	Votant

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votant
Agent ENN	Justine CAREL	Assistante de direction	Non votant

Public :

Etaient présents :

--	--	--	--

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Il précise que le CS est organisé en visioconférence depuis le siège d'Eure Normandie Numérique.

M. GRAVELLE procède à l'appel des délégués titulaire afin de déterminer si le quorum est atteint.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

M. GRAVELLE précise que ce Comité Syndical a lieu en visioconférence et en explique les règles principales règles de fonctionnement. Il présente le premier rapport.

Premier rapport : Modalités de réunion du Comité Syndical en visioconférence

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième rapport : Adoption du PV du précédent Comité Syndical

M. GRAVELLE annonce que le deuxième rapport concerne l'adoption du PV du précédent Comité Syndical du 31 janvier 2022.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième rapport : Adoption du Compte de gestion 2021 – Budget principal

M. GRAVELLE annonce que le troisième rapport concerne l'adoption du Compte de gestion 2021 – Budget principal.

M. GRAVELLE laisse la parole à M. BLOUIN qui présente ce rapport.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième rapport : Adoption du Compte de gestion 2021 – Budget 1G

M. BLOUIN présente le rapport concernant l'adoption du Compte de gestion 2021 – Budget 1G

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Cinquième rapport : Adoption du Compte de gestion 2021 – Budget 2G

M. BLOUIN présente le rapport concernant l'adoption du Compte de gestion 2021 – Budget 2G

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Sixième rapport : Adoption du Compte administratif 2021 – Budget principal

M. BLOUIN présente le rapport concernant l'adoption du Compte administratif 2021 – Budget principal

M. GRAVELLE indique aux membres du comité que comme l'impose la loi, le Président en exercice doit sortir au moment du vote. M. DUCHE ancien Président du SMO quitte également la visio.

M. BLOUIN demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Septième rapport : Adoption du Compte administratif 2021 – Budget 1G

M. BLOUIN présente le rapport concernant l'adoption du Compte administratif 2021 – Budget 1G

M. BLOUIN demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Huitième rapport : Adoption du Compte administratif 2021 – Budget 2G

M. BLOUIN présente le rapport concernant l'adoption du Compte administratif 2021 – Budget 2G

M. BLOUIN demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GRAVELLE et M. DUCHE réintègrent la séance.

Neuvième rapport : Présentation du Budget supplémentaire 2022 – Budget principal

M. BLOUIN présente le rapport concernant la présentation du Budget supplémentaire 2022 – Budget principal

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Dixième rapport : Présentation du Budget supplémentaire 2022 – Budget 1G

M. BLOUIN présente le rapport concernant la présentation du Budget supplémentaire 2022 – Budget 1G

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Onzième rapport : Présentation du Budget supplémentaire 2022 – Budget 2G

M. BLOUIN présente le rapport concernant la présentation du Budget supplémentaire 2022 – Budget 2G

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Douzième rapport : Renouvellement ligne de trésorerie

M. BLOUIN présente le rapport concernant le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour ENN.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Treizième rapport : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables inférieures au seuil de poursuite

M. BLOUIN présente le rapport concernant l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables inférieures au seuil de poursuite.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GRAVELLE remercie M. BLOUIN pour ce long exposé des points financiers ainsi que les équipes d'Eure Normandie Numérique pour le travail effectué.

M. BLOUIN remercie également à son tour Mme BOINET pour la qualité de son travail sur ces sujets.

Quatorzième rapport : Renouvellement des membres de la CCSPL

M. GRAVELLE présente le rapport concernant le renouvellement des membres de la CCSPL.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quinzième rapport : Évolution du catalogue de service 1G

M. GRAVELLE laisse la parole à M. BOYARD pour la présentation de ce rapport.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Seizième rapport : Projet de création de l'Agence du Numérique

M. GRAVELLE laisse la parole à M. BONENFANT pour la présentation de ce rapport ainsi qu'à M. POTIER du Cabinet TACTIS qui a travaillé sur ce projet.

M. BONENFANT présente donc les grandes lignes de la Stratégie Départementale des Usages du Numériques de l'Eure (2022-2025).

Au cours de la présentation, M. GRAVELLE interpelle M. POTIER pour lui demander de commenter la présentation de M. BONENFANT.

Au cours de la présentation, M. BENSALAH souhaite avoir des explications au sujet de l'action 2 présentée dans la slide concernant le budget prévisionnel proposé par TACTIS.

M. POTIER lui répond que l'idée est de construire une offre mutualisée de vidéo protection pour les adhérents du SMO en accompagnant les mairies dans ces projets. Le but est de coordonner l'offre proposée pour dégager beaucoup de synergie et éviter le mono usage.

M. MAMMERI souhaite prendre la parole, il souhaite partager une réflexion sur la centrale d'achat.

Il indique bien connaître le domaine puisqu'il en gère une dans le département de la Manche. Il précise que la centrale d'achat nécessite principalement un budget de fonctionnement et très peu d'investissement.

Il ajoute que la problématique avec la centrale d'achat problématique avec la centrale d'achat est d'assurer et de sécuriser une dépense de fonctionnement et pour qu'elle soit opérationnelle, cela passe par le recrutement de personnels qualifiés. Il faut donc être vigilant sur le financement. Il faut forcément investir en amont avant d'avoir des résultats. La Centrale d'achat c'est quelque chose qui intéresse fortement les collectivités et c'est effectivement une très bonne idée.

M. MABIRE souhaite savoir s'il pourra être envisagé qu'Eure Normandie Numérique à travers l'agence du numérique développe des solutions d'intelligence artificielle et les mettent à disposition des communes.

M. GRAVELLE répond que le champ des possibles est vaste, qu'on en est au début des réflexions, toutes les idées sont bonnes à mettre sur le papier mais qu'il faudra y aller étape par étape.

M. BONENFANT ajoute que l'idée est bien d'innover à travers cette agence.

M. GRAVELLE souhaite apporter des précisions sur la partie budget de la présentation de l'Agence du numérique, il indique que l'agence jouera un rôle d'ingénierie pour la coordination des commandes, il pourra présenter des offres techniques cohérentes par rapport aux besoins des collectivités, néanmoins, le syndicat ne financera les projets de ses membres que dans la limite de ses compétences et d'un bouclage budgétaire établi préalablement et par projet.

M. DUCHE souhaite également rebondir sur cette question, il ajoute qu'il faut être très précis concernant le modèle budgétaire, il faut mettre en perspective la part réelle de l'agence. Car à la lecture de tous ces montants, cela peut poser question aux élus, on peut se perdre à savoir quelle est la part que l'agence doit sortir dans les mois ou les années à venir.

M. POTIER répond que c'est un exercice nouveau pour TACTIS, il s'agit d'une première ébauche, on a essayé de construire un raisonnement et une trajectoire. La philosophie c'est que l'agence ne fera pas à la place de ses adhérents, elle leur permettra d'agir de manière plus sécurisée avec des principes de mutualisation pour leur permettre de dégager des gains d'efficacité.

M. DUCHE répond que c'est beaucoup plus clair expliqué de cette façon car il faut absolument éviter que les collectivités pensent que l'agence va être une source de financement externe. L'agence doit jouer un rôle d'intégrateur numérique.

Mme PREYRE indique que pour les collectivités il faut que les dépenses soient attractives et se pose la question de savoir comment l'agence va faire en passant par des prestataires qu'elle va devoir rémunérer pour avoir des coûts intéressants ?

La réponse collective est la massification.

M. MAMMERI souhaite encore une fois faire part de son expérience, pour faire vivre cette agence, il faudra que les collectivités reversent une part de l'économie qu'elles auront réalisé grâce à l'agence. Par exemple, si pour l'achat d'ordinateurs pour la commune, l'agence fait économiser 25% du prix d'achat, elle pourra leur reverser 5% de ce bénéfice. La seule problématique de départ, c'est avoir une adhésion en masse des collectivités. Il ajoute qu'il faudra également investir au départ notamment en recrutement plusieurs personnes au sein de cette agence pour faire vivre cette structure et se concentrer sur le développement de cette activité.

M. GRAVELLE indique qu'il s'agit d'une proposition et qu'on reviendra dessus au cours des prochains comités.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport sur le principe de création de l'agence et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GRAVELLE indique qu'il n'y a plus de rapports à présenter, les points divers vont pouvoir être présentés.

M. GRAVELLE laisse la parole à M. HADIDA et M. BOYARD.

- Premier point abordé : état d'avancement des travaux FttH

M. BOYARD dresse un état des lieux des travaux FttH avec une carte d'avancement comme c'est le cas à chaque comité. La bonne nouvelle à l'occasion de cette présentation c'est que nous n'avons plus une seule zone qui n'est pas en travaux sur le territoire, 100% des zones sont en cours de construction ou sont livrés aujourd'hui. Le cap des 150 000 prises réceptionnées et mises en affermage chez l'exploitant a été passé. Les objectifs sont atteints petit à petit.

Une comparaison est faite avec la carte de l'année dernière où on peut constater que le déploiement a très nettement avancé.

- Deuxième point : état des lieux par constructeur

M. HADIDA prend la parole concernant tout d'abord SOBECA TEAM RESEAUX, on est sur une bonne avancée, la fin des réceptions devrait avoir lieu fin juin.

Concernant Orange, la situation est toujours compliquée, des erreurs ont été trouvées au moment des réceptions concernant la qualité des réseaux.

Concernant ENTHD, le retard devrait être rattrapé.

Ensuite M. HADIDA présente par constructeur le montant des pénalités de retard qui restent des éléments théoriques maximums qu'il sera possible d'appliquer.

- Pour SOBECA TEAM RESEAUX = 4,4 M€ (perte de redevance de 3 489 328 € lié au retard)
- Pour Orange = 13 M€ (perte de redevance de 6 785 087 € lié au retard)
- Pour ENTHD = 10,5 M€ avec la clause de plafonnement

M. NDYAYE souhaite prendre la parole, il voudrait avoir des informations concernant le déploiement de la fibre sur la commune de Val-de-Reuil notamment sur les zones concernées par les retards d'Orange.

M. HADIDA répond qu'Orange vient de fournir un nouveau planning qui nous amène à septembre pour la fin des travaux, on serait sur une ouverture commerciale à fin d'année mais suite à la découverte du problème de qualité des réseaux un point doit être refait pour voir les impacts sur les plannings actuels.

L'ordre du jour est épuisé, M. Nicolas GRAVELLE demande aux élus si quelqu'un veut prendre la parole.

M. CAUDY souhaite qu'un point sur l'avancement des travaux sur les zones Orange soit fait sur son secteur.

M. GRAVELLE répond qu'un tour des EPCI est réalisé depuis plusieurs semaines, qu'une réunion sera faite avec les élus de SNA fin juin et que toutes ces questions seront abordées.

M. GRAVELLE en profite pour annoncer aux élus, qu'un courrier va être adressé à tous les maires pour leur proposer une sorte de guichet avec un numéro unique pour éviter d'être baladé de service en service (Orange, ENTHD, SFR etc...). Les maires pourront exposer leurs problèmes et ce sera Mme Jacques qui répondra à ces sollicitations.

M. NDYAYE souhaite prendre la parole concernant le site d'éligibilité d'Axione et les interrogations qu'il peut recevoir par rapports aux demandes des administrés, comment répondre à ces demandes notamment par rapport aux personnes qui ne trouvent pas leurs logements.

M. HADIDA répond que ces demandes pourront être transmises via le guichet unique.

M. PLESSIS souhaite prendre la parole concernant le délai d'enlèvement des mâts suite aux enfouissements de réseau. Lorsqu'il interroge Orange sur ce délai, il rejette toujours la faute sur ENN, est-ce que ce délai pourrait être amélioré.

M. BOYARD répond que le rythme va être amélioré avec ENTHD.

M. GRAVELLE remercie les Elus d'avoir répondu présents pour ce Comité Syndical.

La séance est levée à 19h30.